



DÉCISION DU PRÉSIDENT

PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

N° : DP-25-115

SERVICE : Direction Commande Publique

OBJET : Renouvellement du réseau d'assainissement secteur étang Chatelet à Saint-Etienne-du-Bois – Attribution du marché

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par la délégation ;

VU l'arrêté n° 20-45 du 16 décembre 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président au 10^{ème} Vice-Président, Monsieur Jonathan GINDRE, dans les domaines de l'Eau et de l'Énergie, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et, le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision du même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

CONSIDÉRANT la consultation lancée le 22 avril 2025 sous la forme d'une procédure adaptée ouverte pour le renouvellement du réseau d'assainissement secteur étang Chatelet à Saint-Etienne-du-Bois ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres ;

CONSIDÉRANT que la commission pour les marchés à procédure adaptée réunie le 10 Juin 2025 propose de retenir comme offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement l'offre du groupement d'entreprises ROUX TP (mandataire – 01960 Péronnas) / PIQUAND TP/ RICHARD TP;

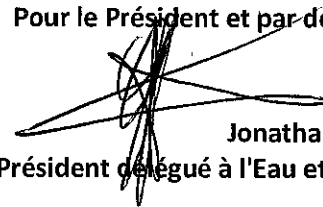
DÉCIDE

D'ATTRIBUER le marché ayant trait au renouvellement du réseau d'assainissement secteur étang Châtelet à Saint-Etienne-du-Bois au groupement d'entreprises ROUX TP (mandataire – 01960 Peronnas) / PIQUAND TP/ RICHARD TP pour un montant de 982 482,38 € HT (décomposé en offre de base : 939 806,38 € HT et prestation supplémentaire éventuelle n° 1 – Mise en place de té de visite fonte (ou équivalent) sur le tronçon AB : 42 676,00 € HT).

Monsieur Le Directeur Général des services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 10 juin 2025.

Pour le Président et par délégation,



Jonathan GINDRE
10ème Vice-Président délégué à l'Eau et l'Énergie

